

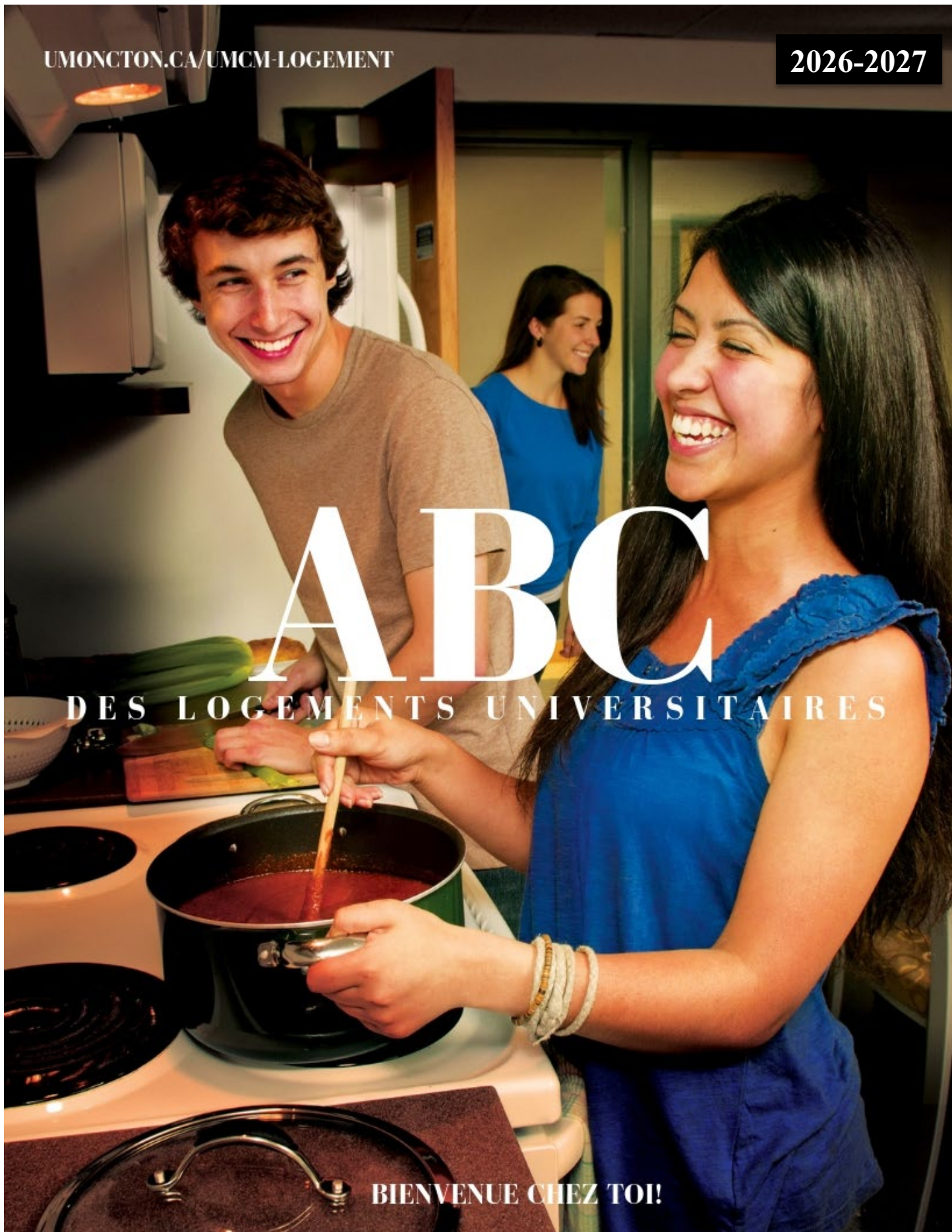
UMONCTON.CA/UMCM-LOGEMENT

2026-2027





ABC

DES LOGEMENTS UNIVERSITAIRES

BIENVENUE CHEZ TOI!



CONTACTS ESSENTIELS

<i>Service</i>	<i>Téléphone</i>
 Sécurité	(506) 858-4100
 Logement académique	(506) 858-4008
 Logement estival	(506) 858-4015
 Urgence	911

Santé psychologique et bien-être

Le Service de logement encourage les locataires à prendre soin de leur bien-être physique et psychologique et à demander de l'aide lorsqu'ils en ressentent le besoin.

Ressources disponibles à l'Université de Moncton

- [Le Service de santé et psychologie de l'Université de Moncton](#) offre différents services aux personnes étudiantes à temps complet, notamment des consultations avec des psychologues, du soutien en santé mentale, des conseils mieux-être, des ressources d'intervention et de prévention et de l'accompagnement en situation de détresse ou de crise.
- Le [Service d'aide par les pairs](#) est gratuit et sans rendez-vous
- Le **personnel du Service de logement** peut également vous accompagner de façon confidentielle et vous orienter vers les ressources appropriées.

Ressources communautaires

Plusieurs ressources sont également disponibles dans la région de Moncton pour offrir du soutien en santé mentale et en mieux-être. En situation de détresse ou de crise :

- Composez le **911** en cas d'urgence immédiate.
- Composez ou textez le **988** (Ligne d'aide en cas de crise suicidaire), accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 partout au Canada.

Rappel : Si vous êtes inquiet ou inquiète pour votre propre bien-être ou celui d'une autre personne, n'hésitez pas à demander de l'aide. Un simple geste ou une conversation peut faire une différence importante.

Dates importantes 2026-2027

2026

Septembre	5	Accueil en logement universitaires
	7	Fête du travail (congé férié)
	7	Activités en logement universitaire
	8	Journée d'accueil – Premiers pas à l'Université de Moncton
	9	Début des cours
	25	Date limite pour payer les frais universitaires
	30	Journée nationale de la vérité et de la réconciliation (congé férié)
Octobre	1 ^{er}	Acceptation des demandes de changements de chambre
	12	Action de grâce (congé férié)
	26 au 30	Journées d'études de mi-session
Novembre	2	Date limite pour remettre le formulaire d'avis de départ dûment rempli pour avoir droit à un remboursement partiel des frais semestriels du logement
	11	Jour du Souvenir (congé férié)
	23	Date limite pour remplir le formulaire d'avis de départ pour la session d'automne
Décembre	22	Fermeture du campus pour la période des Fêtes / Fermeture des logements à midi

2027

Janvier	7	Accueil en logement universitaire
	11	Début des cours
	29	Date limite pour payer les frais universitaires
Février	1	Demande de réservation de logement académique
	1	Acceptation des demandes de changement de chambre
	15	Jour de la famille (congé férié)
	15	Demande de réservation de logement estival
Mars	1	Date limite pour remettre le formulaire d'avis de départ dûment rempli pour avoir droit à un remboursement partiel des frais semestriels du logement
	1 au 5	Journées d'études de mi-session
	26	Vendredi saint (congé)
	29	Lundi de Pâques (congé)
Avril	13-14	Journée d'étude préparatoires aux examens
Mai	1 ^{er}	Date de départ des étudiant(e)s au plus tard à midi

Pour nous joindre

Service de logement académique

Bureau : local 117 de la Résidence Médard-Collette

Heures d'ouverture : 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et ce du lundi au vendredi

Numéro de téléphone : (506) 858-4008

Adresse courriel : logement@umoncton.ca

<http://www.umoncton.ca/umcm-logement/>

Page Instagram : @logementudem

Service de logement estival et court terme

Bureau : local 112 de la Résidence Médard-Collette

Heures d'ouverture : 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et ce du lundi au vendredi

Numéro de téléphone : (506) 858-4015

Adresse courriel : logestival@umoncton.ca

<http://www.umoncton.ca/umcm-logement/estival>

Service de Sécurité & Serrurerie

Bureau Service de sécurité : local 001 Résidence Lefebvre (arrière de l'édifice)

Bureau Serrurerie : Local 160 Résidence Lefebvre (devant l'édifice)

Heures d'ouverture : 24 / 7 du lundi au vendredi

Numéro de téléphone : (506) 858-4100

Adresse courriel : securite@umoncton.ca

<http://www.umoncton.ca/umcm-securite/>

URGENCE : Service de sécurité (506) 858-4100 ou 911

BIENVENUE À LA VIE UNIVERSITAIRE

...et bienvenue chez vous!

Que vous nous arriviez pour la première fois ou que vous reveniez pour une deuxième, troisième ou quatrième année, il est normal d'avoir des questions. Vous ne savez peut-être pas toujours à qui vous adresser ou comment procéder et c'est exactement pour cela que ce guide existe.

Ce guide a été conçu pour rendre votre nouvelle vie « à la maison » plus simple en vous présentant nos attentes et en vous partageant de bonnes pratiques à adopter en logement universitaire.

Notre communauté de logements universitaire repose sur le **respect mutuel**. Un esprit de courtoisie et de collaboration est essentiel pour créer une ambiance agréable et harmonieuse en logement universitaire.

Vivre en logement universitaire vous offrira de nombreuses occasions uniques. Nous vous encourageons à vous impliquer, à participer aux activités organisées dans vos résidences et à profiter pleinement de la vie étudiante. N'hésitez pas à demander l'appui des personnes employées étudiantes et à bénéficier de leur expérience. Partagez vos idées pour de nouveaux événements ou activités : votre participation contribue à enrichir la vie en logement.

Nous vous souhaitons une excellente année universitaire 2026-2027 remplie de réussites académiques et de rencontres enrichissantes!

Mission du Service de logement

La mission du Service de logement consiste à promouvoir l'intégration et la rétention étudiante à l'Université de Moncton en offrant aux étudiantes et aux étudiants un logement résidentiel sur le Campus ou à proximité de celui-ci qui est confortable, sécuritaire, compétitif aux taux du marché et qui donne à l'étudiante et à l'étudiant une qualité de vie qui enrichit son expérience universitaire.

NOTRE ÉQUIPE

Les personnes gérantes ou assistantes-gérantes...

- sont des étudiantes et des étudiants qui habitent en résidence ou en appartement;
- ont reçu des formations intensives, notamment en santé et sécurité en logement;
- veillent au bon fonctionnement des édifices;
- ne sont pas des professionnels, mais elles/ils feront toujours leur possible pour vous aider.

La personne étudiante coordinatrice à l'animation...

- est une personne étudiante qui habite en résidence;
- participe à l'accueil et contribue à l'intégration et la rétention des personnes étudiantes par l'organisation d'activités sociales, culturelles et sportives;
- favorise un climat dynamique et positif;
- accueille volontiers vos idées pour créer de nouvelles activités.

La secrétaire administrative, Soukaina...

- travaille au bureau du Service de logement situé à la Résidence Médard-Collette;
- accueille les locataires, répond à vos questions et vos préoccupations et perçoit les paiements;
- organise les visites de logements et reçoit les demandes de réparations.

Le responsable académique, Mickael...

- travaille au bureau du Service de logement à la Résidence Médard-Collette;
- s'occupe de l'assignation des logements et l'envoi des contrats de location;
- encadre le personnel étudiant;
- est disponible pour discuter de tout problème en logement;
- supervise le Service d'accueil des étudiantes et étudiants internationaux en logement

La coordonnatrice, Akouvi...

- travaille au bureau du Service de logement à la Résidence Médard-Collette;
- s'occupe de la vie étudiante et des activités en logement;
- coordonne les interventions des agents de lutte antiparasitaire;
- effectue les inspections mensuelles des logements;
- encadre le personnel étudiant;
- est disponible pour discuter de tout problème en logement (conflits, insectes, infractions aux règlements, etc.).

La gestionnaire, Vicki...

- travaille au bureau du Service de logement à la Résidence Médard-Collette;
- assure la gestion opérationnelle du Service de logement;
- a suivi la formation ASIST en intervention d'urgence en situation de suicide;
- veille à l'application des politiques et des procédures reliées aux opérations.

Les concierges...

- assurent la propreté des espaces;
- effectuent des petites réparations.

Le responsable – Opérations Estivales et court terme, Julien...

- travaille au bureau du Service de logement - Estival et Court-terme à la Résidence Médard-Collette;
- gère la location de logements durant la période estivale ainsi que la location d'espaces universitaires;
- s'occupe des arrivées hâtives.

Activités

Consultez régulièrement les babillards de votre édifice et nos médias sociaux! L'équipe du Service de logement, et plus particulièrement **Myriam**, notre coordonnatrice des activités, organise diverses activités sociales, culturelles et sportives.

Vous pouvez aussi découvrir la programmation complète sur notre page Instagram

Activités régulières

Chaque résidence propose ses propres activités hebdomadaires comme des soirées cinéma, des jeux de société, des rencontres sportives et du bénévolat communautaire.

Activités spéciales

Chaque mois, une activité spéciale rassemble l'ensemble des locataires. Quelques exemples : sortie en plein air, bénévolat, visite au zoo, cabane à sucre, souper des fêtes et bien d'autres encore! Vos idées et vos suggestions sont toujours les bienvenues.

Adresse personnelle

Votre adresse postale (et celle à inscrire dans MANIWeb), doit suivre le format suivant :

Résidences

Votre nom

Résidence Lafrance, 1114
Université de Moncton
18, avenue Antonine-Maillet
Moncton, N.-B. E1A 3E9

Appartements

Votre nom

150 avenue Morton, 104 Moncton, N.-B. <u>E1A 3H6</u>	100 avenue McLaughlin, 104 Moncton, N.-B. <u>E1A 4P3</u>
160 avenue Morton, 104 Moncton, N.-B. <u>E1A 3H6</u>	

Voir la section « Changement d'adresse ».

Affichage

Vous pouvez décorer votre logement sans faire de trous en utilisant des crochets **Command™** de la marque 3M. Il est interdit d'appliquer des bandes lumineuses LED « LED strip lights ».

Animaux

Les animaux ne sont pas permis dans les logements universitaires. Toutefois, l'Université peut autoriser un animal d'assistance, un animal-compagnon, ou un animal de soutien émotionnel ou thérapeutique, selon les [lignes directrices](#) en vigueur.

Annulation du contrat de location - Procédure

- Si vous annulez votre contrat **avant la rentrée**, le dépôt de 500 \$ n'est pas remboursable.
- Si vous annulez **pendant l'année**, vous devez remplir un **avis de départ** au moins 30 jours à l'avance (hors période de Noël). Des frais administratifs de 75 \$ s'appliquent.
- La remise des clés confirme officiellement votre date de départ.
- Si vous quittez sans suivre la procédure, vous devrez payer l'équivalent de **30 jours de loyer** (et autres frais applicables).
- Aucun remboursement partiel n'est accordé si l'avis est remis après le **1er novembre** (automne) ou le **1er mars** (hiver).

Appels téléphoniques

Résidences

Vous pouvez utiliser votre cellulaire, mais deux options existent pour les appels interurbains :

1. Les cabines téléphoniques dans certaines résidences (argent comptant, carte de crédit ou carte d'appel).
2. Faire installer une ligne téléphonique via **Bell Aliant** si vous habitez sur le campus et aussi **Rogers** si vous habitez aux blocs appartements sur la Morton ou McLaughlin.

Exception – Résidence Lafrance

Les appels locaux peuvent être faits à partir du téléphone de la chambre. Pour joindre un locataire de Lafrance depuis l'extérieur : composer **(506) 384-3475 + code personnel**.

Armes

Toute forme d'armes est strictement interdite dans les logements universitaires.

Assurances personnelles

Vous êtes entièrement responsable de vos biens personnels. Nous vous recommandons fortement de vérifier si vous êtes couvert(e) par l'assurance habitation de vos parents ou de souscrire votre propre assurance.

Pour réduire les risques gardez votre porte verrouillée, ne laissez rien dans les corridors, n'admettez pas de visiteurs indésirables et ne laissez jamais vos biens sans surveillance dans les espaces communs.

Bicyclette et trottinette

Pour des raisons de sécurité les bicyclettes et trottinettes (électriques ou non) sont interdites à l'intérieur des édifices et doivent être rangées **uniquement dans les supports extérieurs**. Les véhicules à batterie représentent un risque d'incendie et seront retirés immédiatement.

Boisson

Les boissons alcooliques sont permises uniquement dans votre chambre, studio ou appartement. Au Nouveau-Brunswick, il est interdit d'en consommer dans les espaces publics sans permis. Une amende sera remise à toute personne circulant avec un contenant d'alcool ouvert. L'âge légal au Nouveau-Brunswick est **19 ans**.

Bris

Toute personne causant des dommages est responsable des frais de réparation et peut faire face à des sanctions disciplinaires. Si les responsables ne sont pas identifiés, les frais peuvent être répartis entre les locataires de l'étage.

Bruit

Par respect pour les autres, veuillez maintenir un niveau de bruit raisonnable en tout temps. Après 23 heures et durant les périodes d'examen, cette politique sera renforcée.

Buanderie

Le service de buanderie est assuré par **Coinamatic**.

Coût : **2,75 \$** pour la laveuse et **2,75 \$** pour la sècheuse (tarifs sujets à changement).

Vous pouvez :

- utiliser l'application mobile **Coinamatic** pour ajouter des fonds;
- ou obtenir une carte à puce au Centre étudiant Mawiomi (corridor 101-C).

Utilisez un détergent **haute efficacité (HE)**.

En cas de problème avec un appareil : composer **1-800-848-3632**.

-C-

Cannabis

Il est interdit de fumer du cannabis sur le campus de l'Université de Moncton. Toute consommation doit respecter la [politique institutionnelle](#) et les lois provinciales et fédérales.

Carte d'accès

Votre carte d'accès déverrouille les portes principales et certains couloirs. Ne la prêtez jamais et des sanctions disciplinaires peuvent s'appliquer en cas de non-respect. Le coût de remplacement est de **25 \$**.

Casiers de rangement

Disponibles dans plusieurs résidences.

- Dépôt : **10 \$** (comptant).
- Location estivale : **100 \$** (réservée aux locataires revenant l'année suivante).
- Les cadenas non autorisés seront coupés.
- Les objets laissés à votre départ seront remis à un organisme de charité.

Changement d'adresse

Vous pouvez mettre à jour votre adresse via : <https://socrate.umoncton.ca>

1. « Renseignement personnel »
2. « Mettre à jour les adresses et téléphones »

Pour les appartements (150/160 Morton et 100 McLaughlin), vous devez aussi faire un changement d'adresse auprès de [Postes Canada](#).

Chariot

Des chariots de déménagement sont disponibles lors des arrivées et départs.

Pour en emprunter un à un autre moment, adressez-vous au concierge ou à la personne gérante ou assistante-gérante de votre édifice.

Clés

Chaque locataire reçoit une clé pour son logement.

- En cas de verrouillage accidentel : contactez la personne gérante ou assistante-gérante de votre édifice (selon leurs heures).
- Sinon, appelez le Service de sécurité au **(506) 858-4100** (frais possibles : **30 \$**).
- Il est interdit de reproduire ou de prêter vos clés ou votre carte d'accès.
- Pour les clés perdues, un changement de serrure sera effectué (**minimum 120 \$**) et les mêmes frais s'appliquent pour les clés non retournées.

Climatisation

Les appareils de climatisation ne sont pas permis dans les logements.

Cohabitation

Le respect mutuel est essentiel et attendu de tous les locataires. Nous vous encourageons à remplir le [Questionnaire sur les habitudes de vie](#) à votre arrivée afin de faciliter la cohabitation.

Congés

Si vous quittez lors des longues fins de semaine, des semaines d'étude ou pendant la période des Fêtes, vous pouvez laisser vos biens personnels dans votre chambre. Cependant, comme l'Université ne peut garantir leur

sécurité, nous vous recommandons d'emporter vos objets de valeur. Veuillez également informer votre colocataire et verrouiller votre chambre avant de partir.

Courrier et colis

Chaque locataire reçoit une clé de case postale.

Résidences

Les colis trop volumineux sont récupérables au Service du courrier au local 027 du Pavillon Léopold-Taillon (lun-ven, 8 h 30 à 16 h 30).

Appartements hors campus

Le courrier est livré par Postes Canada; suivez leurs instructions pour les colis.

Des chutes à courrier sont disponibles dans certains édifices et à l'extérieur du Pavillon Léopold-Taillon.

Assurez-vous de bien affranchir le colis ou la lettre. Les timbres sont disponibles à la Librairie Acadienne et au Service du courrier.

Conseiller(ère)

La personne Responsable, la personne Coordinatrice et la personne Gestionnaire du Service de logement sont disponibles **EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ** pour vous accompagner dans diverses situations :

- Conflits, cohabitation, bruit;
- Problèmes personnels;
- Toute situation liée au respect des droits, la dignité ou du bien-être des personnes;
- Harcèlement;
- Nuisibles (insectes et vermines);
- Abus d'alcool ou de drogues; etc.

Elles sauront vous orienter vers les ressources appropriées.

Cuisines communes (Résidence Lefebvre)

Merci de laisser les cuisines propres après votre passage : vaisselle, comptoirs, électroménagers et déchets.

Seuls les locataires des types 1 et 2 peuvent utiliser ces cuisines.

Si une cuisine est jugée malpropre, elle pourra être fermée et des frais de nettoyage seront facturés à l'étage.

-D-

Dégâts d'eau

Essayez immédiatement toute eau renversée. En cas de dégât majeur, contactez :

- la personne gérante ou assistante-gérante de votre édifice;
- le Service de logement : **(506) 858-4008** (heures de bureau);
- le Service de sécurité : **(506) 858-4100** (en tout temps).

Demande de réservation

Pour habiter en logement universitaire, vous devez remplir une [Demande de réservation](#) chaque année :

- Ouverture des demandes :
 - Session académique : **Premier lundi de février, 7 h le matin** (session de septembre)
 - Session d'hiver : **1^{er} juin**
 - Session estivale : 15 février

L'assignation se fait par ordre d'inscription, premier arrivé, premier servi.

Départ des logements

Le loyer est facturé tant que vous êtes en possession de vos clés et de votre carte d'accès.

Étapes obligatoires pour tout départ (en cours de session ou fin d'année)

1. **Remettre le logement en état** — Assurez-vous que votre logement est dans le même état qu'à votre arrivée.
2. **Prendre rendez-vous pour la vérification** — Contactez la personne gérante ou assistante-gérante quelques jours avant votre départ.
3. **Faire vérifier le logement** — Un membre du personnel étudiant effectue la vérification.
4. **Retirer vos effets personnels** — Videz entièrement la chambre et **jetez vos déchets**.
5. **Fermer les fenêtres** — Assurez-vous que toutes les fenêtres sont bien fermées.
6. **Verrouiller la porte** — Verrouillez votre chambre en quittant.
7. **Remettre les clés et la carte d'accès** — Déposez-les au bureau du Service de logement.

Vous devez quitter à ou avant la date et l'heure indiquée sur votre contrat de location ou à la date prévue sur votre avis de départ.

Particularités — Départ de fin d'année

- Vous recevrez les instructions détaillées **deux semaines avant la date de départ**.
- Si vous ne revenez pas en janvier ou si vous quittez en avril, les étapes ci-dessus s'appliquent intégralement.

Votre chambre doit être propre (cuisinière, réfrigérateur, planchers, etc.). Si ce n'est pas le cas, des frais de nettoyage seront facturés.

Si la vérification n'est pas complétée, vous serez tenu(e) responsable de l'état du logement selon l'inspection effectuée en votre absence.

Vous devez remettre **toutes** les clés reçues au début de la session. Un changement de serrure (minimum 120 \$) sera facturé si les clés ne sont pas retournées.

Dépôt de réservation

Si vous recevez un contrat de location, pour qu'il soit valide, vous devez verser, avant la date limite indiquée sur ce contrat, un dépôt de réservation non remboursable de 500 \$.

Ce dépôt est remis dans votre compte financier près de la Rentrée universitaire si le contrat est respecté.

Douches

Pour éviter un dégât d'eau, gardez toujours le rideau **à l'intérieur** du bain ou de la douche.

Drogues / Substances illégales

Voir la section « Substances illégales »

-E-

Entreposage

Voir la section « Casiers de rangement ».

Espaces communs

Vous partagez la responsabilité de maintenir les espaces communs propres et salubres. Merci de nettoyer après votre passage, de jeter vos déchets dans les endroits prévus et de participer au recyclage. Si les espaces communs ne sont pas maintenus propres, des mesures disciplinaires pourront être appliquées et ceux-ci pourront être verrouillés. Les boissons alcoolisées sont interdites dans les espaces communs.

Éviers de cuisine

Aucune nourriture solide ne doit être déposée dans les éviers (chambres, studios ou cuisines communes). **Ne versez jamais de graisse dans l'évier** : elle durcit dans les tuyaux et peut causer des blocages majeurs.

-F-

Four à micro-ondes

Utilisez votre four à micro-ondes de manière sécuritaire. Vous pouvez trouver son guide d'utilisation en recherchant le modèle en ligne. Pour toute question, adressez-vous à un membre de notre équipe.

Frais de logement

Les frais de logement sont payables en **deux versements égaux** :

- avant le **25 septembre 2026**;
- avant le **29 janvier 2027**.

Effectuez vos paiements rapidement pour éviter les intérêts ou l'annulation du contrat.

Les paiements peuvent être faits au bureau du Service de logement ou au comptoir de services du Centre étudiant Mawiomi. Pour les modalités complètes, cliquez [ici](#)

Friture et friteuse

Pour votre sécurité, seule l'utilisation d'une **friteuse électrique** est permise. Il est **strictement interdit** d'utiliser plus de quelques cuillerées d'huile dans un chaudron ou une casserole. La friture est une méthode de cuisson risquée et a déjà causé des incidents.

-G-

Gicleur

N'accrochez jamais d'objets sur les gicleurs. Ils pourraient s'activer et causer d'importants dégâts d'eau, entraînant des frais de nettoyage et possiblement la perte de vos biens personnels en raison des dommages causés par l'eau.

Guichet automatique

Un guichet automatique de la UNI Coopération financière est disponible au Centre étudiant Mawiomi.

-H-

Halogène

Les ampoules halogène sont interdites, car elles dégagent beaucoup de chaleur et présentent un risque d'incendie.

-I-

Incendie

Au son de l'alarme d'incendie, il est obligatoire de sortir. Pour plus de détails, voir « Conseils de sécurité-incendie - Annexe 3 ».

Insectes et vermines

Nous travaillons activement à maintenir les logements exempts d'insectes et de vermines. Pour nous aider, vous devez toutefois garder votre logement propre, éviter toute condition favorisant une infestation et signaler rapidement toute présence suspecte.

Voir aussi la section « Punaises de lit ».

Inspection mensuelle

Pour assurer un milieu de vie et de travail sécuritaire, une inspection mensuelle est effectuée dans tous les logements. Elle porte notamment sur la vérification des extincteurs, des détecteurs de fumée, des gicleurs, des objets interdits ou susceptibles de causer des blessures ou un incendie et de l'état général du logement. Chaque visite dure habituellement moins d'une minute.

Internet

Le Wi-Fi est disponible sur le campus. Avant de vous connecter hors résidence, vous devez [initialiser votre mot de passe étudiant](#)

Dans les logements universitaires, le Wi-Fi est fourni par **Rogers Communications**. Les modems doivent rester dans la chambre lors de votre départ. Le remplacement d'un modem coûte **300 \$**.

Voir le [Guide de configuration](#)

Interruption d'eau ou de chauffage

En cas d'interruption de l'alimentation en eau ou du chauffage (non planifiée):

- Signalez rapidement la situation au Service de logement.
- Évitez d'utiliser des appareils pouvant aggraver la situation.
- Suivez les consignes transmises par le personnel du Service de logement.
- En période hivernale, gardez les fenêtres fermées afin de préserver la chaleur.

Toute interruption majeure fera l'objet de communications aux locataires dès que possible.

Intimidation/Harcèlement

Aucune forme d'intimidation ou de harcèlement n'est tolérée en logement universitaire. Si vous êtes témoin ou victime d'une situation d'intimidation ou de harcèlement, nous vous invitons à en informer le Service de logement ou le Service de sécurité, que ce soit pour vous-même ou pour une autre personne.

Invité(e)s

Vous pouvez recevoir des visiteurs à l'occasion. Toutefois, il est strictement interdit d'héberger un(e) invité(e) pour une longue période.

-M-

Machines distributrices

Des distributrices de boissons et de nourriture se trouvent dans les Résidences. En cas de perte d'argent, contactez l'entreprise au numéro indiqué sur machine.

Marijuana

Voir la section « Cannabis »

Médias sociaux

Suivez-nous sur Instagram pour rester informé(e) des activités en logement : [@logementudem](#)

Modification dans les chambres

Toute modification au mobilier, à l'équipement ou aux installations (ex. : retirer des pattes de meubles, percer les murs) est strictement interdite sans autorisation. Des frais seront facturés pour remettre le logement en état.

-O-

Objets perdus

Le Service de logement n'est pas responsable de la perte, du vol ou de l'endommagement de vos effets personnels. Si vous louez un casier, assurez-vous de toujours bien le verrouiller.

Un service d'objets perdus est disponible à la réception du Service de logement. Si vous croyez avoir égaré un objet dans l'un de nos édifices, n'hésitez pas à vous y présenter.

Les objets trouvés sont conservés pendant **quatre semaines**, puis remis à un organisme de charité. Pour des raisons d'hygiène, certains articles (ex. : sous-vêtements, rasoirs) ne sont pas conservés.

Organismes de charité

Des boîtes de dons sont installées dans les édifices lors des départs de décembre et d'avril. Vous pourrez y déposer de la nourriture non périssable ou des objets que vous ne souhaitez pas rapporter.

-P-

Panne d'électricité

En cas de panne d'électricité :

- Vérifiez d'abord si la panne touche uniquement votre logement ou l'ensemble de l'édifice.
- Évitez d'utiliser des chandelles ou toute autre flamme nue.
- Utilisez la lampe de votre téléphone cellulaire ou une lampe de poche.
- Limitez l'ouverture du réfrigérateur afin de conserver les aliments au frais.
- Signalez la panne à la personne gérante ou assistante-gérante de votre édifice ou au Service de sécurité.

Si la panne représente un risque pour votre santé ou votre sécurité, appelez le Service de sécurité ou le 911.

Peinture/Réparations

Il est interdit de peindre les murs ou d'effectuer des réparations dans votre logement.

Période des Fêtes

La période du congé des Fêtes n'est pas incluse dans le contrat de location. Vous devez donc quitter votre logement, sauf si des arrangements particuliers sont pris avec le Service de logement (frais supplémentaires possibles).

Si vous quittez pour la période des Fêtes et revenez à la session d'hiver, vos biens personnels peuvent demeurer dans votre logement. Vous en demeurez toutefois entièrement responsable.

Politique d'occupation

Si une chambre devient vacante dans un studio de 2 ou de 3 chambres, vous devez :

- garder les espaces communs propres et prêts à accueillir un(e) nouveau(elle) colocataire;
- adopter une attitude accueillante et coopérative envers toute nouvelle personne assignée à votre studio.

Rappel : le respect est essentiel pour une bonne cohabitation.

Si une chambre devient vacante dans les immeubles à appartement (150/160 Morton ou 100 McLaughlin), vous êtes responsable de trouver un autre colocataire ou d'assumer les frais supplémentaires. À noter qu'il est impossible de demeurer seul dans un logement de 2 chambres.

Portes d'entrée principales

Les portes d'entrée des résidences et immeubles à appartements sont verrouillées en tout temps pour assurer votre sécurité. N'oubliez pas votre clé lorsque vous quittez.

Les visiteurs doivent vous joindre par interphone pour entrer.

IMPORTANT : Ne laissez jamais entrer une personne que vous ne connaissez pas.

Propreté

Vous êtes responsable de la propreté de votre logement et du matériel qui s'y trouve. Vous devez également contribuer à l'entretien des espaces communs.

Punaises de lit

Les punaises de lit peuvent être transportées involontairement dans les bagages ou les meubles. Si vous en soupçonnez la présence, contactez dès que possible la réception du Service de logement au **(506) 858-4663** ou **par courriel** à logement@umoncton.ca. Si vous pouvez prendre une photo pour aider l'identification, l'inclure à votre courriel.

Une inspection sera effectuée avec un professionnel. Votre collaboration est essentielle pour régler la situation. En cas de présence confirmée, aucune relocalisation ni réduction des frais de logement n'est possible.

-R-

Recyclage/Poubelles

Des bacs à poubelles sont situés à l'arrière de chaque édifice. Vous devez obligatoirement utiliser :

- **sacs transparents CLAIRS** pour les déchets;
- **sacs BLEUS** pour le recyclage;
- **sacs VERTS** pour les matières organiques.

Tout autre type de sac ne sera pas ramassé par la compagnie de poubelles. Les sacs doivent être bien fermés, et aucune poubelle sans sac ne peut être déposée dans les bacs.

Pour plus d'information, consultez le programme résidentiel [Eco360](#).

Réfrigérateurs et congélateurs

Les appareils de plus de 4.5 Pi³ ne sont pas permis.

Réparations

L'Université de Moncton compte une équipe complète de personnel d'entretien, d'électriciens, de charpentiers, ouvriers, plombiers et peintres qui travaille à maintenir un environnement sain, agréable et sécuritaire pour tous les locataires.

Pour toute **demande de réparation**, adressez-vous à la personne gérante ou assistante-gérante de votre édifice ou à la réception du **Service de logement** à la Résidence Médard-Collette. En cas d'**urgence**, veuillez communiquer directement avec le **Service de sécurité** au **(506) 858-4100**.

Votre demande sera ensuite transmise au personnel approprié du Service d'entretien et de réparation. En soumettant un avis, vous autorisez les employés du Service d'entretien et de réparation à entrer dans votre logement pour effectuer les travaux nécessaires.

En raison du volume élevé de demandes, il n'est pas possible de confirmer à l'avance la date et l'heure des réparations. Celles-ci sont effectuées selon **l'ordre de priorité**.

Réseaux sociaux

Le respect entre locataires s'applique autant en personne qu'en ligne. Il est interdit d'intimider, menacer ou harceler une personne, de publier du contenu visant à humilier ou ridiculiser un membre de la communauté, de diffuser des photos, vidéos ou renseignements personnels d'une autre personne sans son consentement, de publier du contenu pouvant compromettre la sécurité ou la réputation d'une personne.

-S-

Salles de bains communes (Résidence Lefebvre)

Les salles de bains sont nettoyées quotidiennement, mais vous devez nettoyer après votre passage et jeter vos déchets dans les contenants prévus.

IMPORTANT : Les serviettes hygiéniques et le papier essuie-tout doivent être jetés à la poubelle, jamais dans les toilettes.

Sécurité-Incendie

Chaque chambre est équipée d'un avertisseur de fumée. Il est interdit de le modifier ou de le désactiver. Une amende de **200 \$** sera remise en cas d'infraction, et une rencontre avec le coordonnateur santé-sécurité sera exigée.

En cas de danger, contactez immédiatement le Service de sécurité au **(506) 858-4100**.

Sécurité personnelle

Pour votre sécurité ne divulguez jamais votre numéro de chambre ou de case postale, ne prêtez jamais vos clés et ne laissez pas entrer d'inconnu derrière vous.

Le Service de logement respecte les règles de confidentialité de l'Université et ne divulgue aucune information personnelle sans autorisation ou obligation légale.

Soirées sociales

Pour maintenir un environnement propice aux études, les soirées sociales (party) sont interdites.

Sollicitation

Toute sollicitation est interdite dans les logements. Si une personne inconnue circule sur les étages, contactez immédiatement le Service de sécurité au **(506) 858-4100**.

Stationnement

Une vignette est obligatoire pour stationner sur le campus. Elle peut être achetée à l'InfoCentre du Centre étudiant Mawiomi ou au bureau du Service de sécurité (Résidence Lefebvre, local 001).

Pour les immeubles à appartements du 150 et 160 Morton et du 100 McLaughlin, voir l'annexe 4.

Les visiteurs doivent également se procurer une passe. Les passes sont exigées du lundi au jeudi (7 h à 21 h) et le vendredi (7 h à 18 h), sauf congés et événements spéciaux. Des passes de stationnement à l'heure ou à la journée sont également disponibles aux horodateurs dans les stationnements.

Les places sont limitées et non garanties.

Substances illégales

La possession, la culture, la consommation, la distribution, la promotion et le trafic de substances illégales (incluant drogues) sont interdits dans les logements universitaires. Le Service de logement applique les lois canadiennes en vigueur concernant les substances illégales. Toute infraction sera signalée immédiatement au Service de sécurité et pourra entraîner des mesures disciplinaires ainsi que des conséquences judiciaires.



Tabagisme

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les logements et à moins de **9 mètres** des portes, fenêtres et bouches d'aération. Une amende de 200 \$ sera remise en cas d'infraction.

Téléviseur

Des téléviseurs avec câblodistribution sont disponibles dans certains salons communs.

Toilette

Ne jetez jamais de serviettes hygiéniques, papier essuie-tout ou nourriture dans les toilettes. Seul le papier hygiénique est permis.

Tirez la chasse après chaque utilisation.

En cas de débordement ou de toilette bouchée, contactez :

- la personne gérante ou assistante-gérante de votre édifice;
- le Service de logement : **(506) 858-4663** (heures de bureau);
- le Service de sécurité : **(506) 858-4100** (en tout temps).

-U-

Urgence médicale

En présence d'une urgence médicale :

1. Si la situation ne présente pas un danger immédiat pour la vie ou la sécurité d'une personne, communiquez avec le Service de sécurité au **(506) 858-4100**. En cas de doute ou d'urgence, composez immédiatement le **911**.
2. Fournissez l'adresse exacte ainsi que le numéro de votre chambre, studio ou appartement.
3. Si possible, demandez à une personne d'attendre les services d'urgence à l'entrée de l'édifice.
4. Contactez ensuite le Service de sécurité au **(506) 858-4100**, s'il n'a pas déjà été contacté.

N'essayez pas de déplacer une personne blessée, sauf si sa sécurité est immédiatement menacée.

En cas de doute, il est préférable de composer le **911**.

-V-

Vérification

À l'arrivée et au départ, vous devez effectuer la vérification de votre logement avec un membre du personnel du Service de logement. Le formulaire remis à la rentrée doit être complété et retourné. À défaut, vous pourriez être tenu(e) responsable des bris constatés.

Vermées

Voir la section « Insectes ».

Visite des logements – Personnel de l'Université

Le personnel autorisé peut entrer dans les logements pour du nettoyage, des réparations, de la maintenance, la vérification de sécurité et d'hygiène, la confirmation d'occupation ou toute autre raison jugée valable (ex. suspicion de substances illégales ou animaux non autorisés).

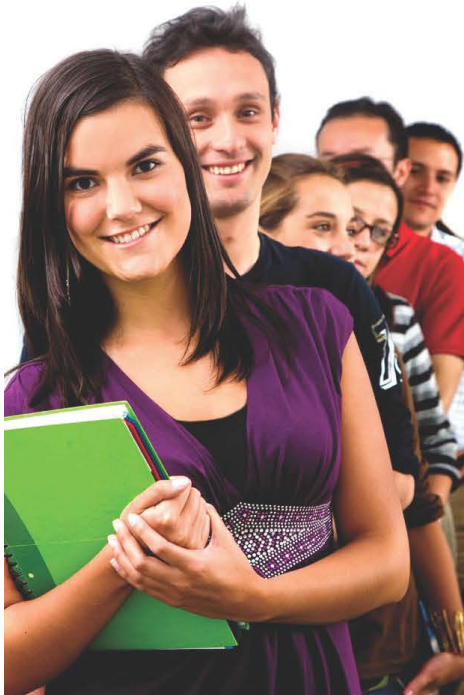
Visiteurs

Vous êtes responsable de vous assurer que vos visiteurs respectent les règlements du Service de logement et de l'Université de Moncton.

-W-



Voir la section « Internet »



LES ÉTUDIANTS PEUVENT MAINTENANT UTILISER LEUR TÉLÉPHONE CELLULAIRE POUR PAYER LE LAVAGE!

Coinamatic s'est doté d'une application mobile. Fini les cartes, les pièces de monnaie et les ennuis!

Appli mobile Coinamatic CP



1. Téléchargez l'application mobile Coinamatic CP
2. Activez la technologie Bluetooth (avec connexion Wifi ou de données)
3. Inscrivez-vous / Connectez-vous - vous devez être dans la buanderie
4. Ajoutez des fonds
5. Remplissez la machine à laver et ajustez les réglages sur l'appareil
6. Sur l'application, entrez le numéro de l'appareil utilisé et payez pour le cycle
7. Appuyez sur Démarrer sur l'appareil.



Téléchargez l'application mobile Coinamatic CP dès aujourd'hui!



Visitez www.coinamatic.com pour plus d'information sur l'utilisation de l'équipement de buanderie et l'application mobile.

GUIDE DE TRI

Pour les foyers des comtés de Westmorland et d'Albert

SOUTHEAST • SUD-EST
eco360

MATIÈRES RECYCLABLES – SAC BLEU			
Ramassé une semaine sur deux (en alternance avec le sac d'ordures transparent)			
Métaux	Papier et carton	Plastique	Autres
Aluminium (assiettes à tarte, papier métallique, etc.) Bouteilles et canettes (acier, étain et aluminium) Conteneurs Générateurs d'aérosols (vides) Chaudières et casseroles Ustensiles	Affiches Annuaire téléphoniques Assiettes et tasses Boîtes à oeufs Boîtes de céréales Boîtes de repas à emporter et à pizza Carton Cartes et enveloppes Catalogues Chemises de classement Circulaires Journaux et magazines Livres et carton bristol Papier d'emballage Papiers autoadhésifs Plateaux pour boissons Carton Sacs de repas à emporter Tasses à café	Bouteilles (sans bouchon) Bouteilles de médicaments (vides) Conteneurs (sans couvercle) Cruches Cruches de lait et de jus Emballages de plastique rigide Tasses et assiettes  Plastiques rigides – Plastique de type 1, 2, 3, 4, 5 et 7 Sacs en plastique (propres et secs) – Exemples : les sacs à provisions et les autres sacs de magasinage, les sacs à pain, les sacs propres et réutilisables pour les aliments, etc. Pour éviter que l'équipement de tri mécanique ne s'enchevêtre, mettez tous les sacs de plastique souple dans un seul sac bien fermé.	Appareils électroniques – Calculatrices, téléphones cellulaires, petits appareils ménagers, etc. Boîtes à lait et à jus Canettes de jus congelé Couvercles Styromousse (plateaux à viande, tasses, assiettes, etc.)
Conseils et astuces Boîtes à pizza – Enlevez les restants organiques et mettez ces boîtes dans le sac de matières recyclables bleu et le papier dans le sac d'ordures transparent. Conteneurs de nourriture – Videz et rincez à l'eau froide les métaux et les contenants plastiques; ça ne prend qu'une seconde ou deux et tant que rien ne dégoutte ou déborde sur le reste du contenu du sac, l'objet est suffisamment propre pour nous! Aluminium – Enlevez les restes de nourriture et repliez le côté souillé par l'intérieur.			

MATIÈRES ORGANIQUES – SAC VERT			
Collecte hebdomadaire			
Nourriture (liste non exhaustive)	Déchets de jardin	Autres	
Aliments périmés Aliments pourris Coquilles (œufs, mollusques) Filtres et moules de café Fruits et légumes Graisse Os Poissons et mollusques Produits laitiers Restes de table Sachets de thé Viande	Brindilles Feuilles Plantes, fleurs et mauvaises herbes Sciure et copeaux de bois Terre Tontes de gazon	Branches – De moins d'un pouce de diamètre (2,54 cm), regroupées en paquets de 2 pieds x 2 pieds x 2 pieds (0,6 x 0,6 x 0,6 m) Essuie-tout Mouchoirs Serviettes Tabac	
Conseils et astuces Sacs orange ou sacs en papier – Utilisez ces sacs pour les feuilles et déchets de jardin <u>seulement</u> . Sacs compostables transparents – Vous pouvez mettre ces sacs dehors pour la collecte s'ils sont conformes aux normes ASTM D 6400 ou CAN/BNQ 0017-088 et que les logos suivants sont visibles à l'extérieur des sacs :  			

ORDURES – SAC TRANSPARENT			
Ramassé une semaine sur deux (en alternance avec le sac de matières recyclables bleu)			
Déchets ménagers	Salle de bains	Cuisine	
Acétates Ampoules (exception faite des ampoules fluorescentes compactes) Autocollants Ballons Bas-culotte Cartables Caoutchouc Chandelles Craie Crayons et stylos Crayons feutres et crayons à dessiner Cuir Déchets d'animaux	Photos et cadres pour photos Poterie Poussière Résidu de sècheuse et assouplisseur de tissu en feuille Sachets de gel de silice Sacs d'aspirateur Souliers Tapis absorbant d'urine pour animaux domestiques en drainage Vases Vêtements, linges, draps et tissus	Brosses et peignes Condoms Coton-tiges Couches Lingettes pour bébés Maquillage et lingettes pour enlever le maquillage Pansements et gazes Poches de colostomie et d'alimentation par sonde Produits hygiéniques féminine Rasoirs jetables Serviettes Soie et pic dentaires Tampons d'ouate Tubes de pâte dentifrice	
Conseils et astuces Couches – De préférence, mettez ces déchets dans le sac d'ordures transparent; vous pouvez aussi les mettre dans le sac de matières organiques vert s'il s'agit de la semaine de collecte du sac de matières recyclables bleu. Déchets d'animaux – De préférence, mettez les déchets d'animaux dans le sac de déchets transparent; vous pouvez aussi les mettre dans le sac de matière organique vert, pourvu qu'il n'y ait pas de plastique. Cordes, câbles et fils – Pour éviter que l'équipement de tri mécanique ne s'enchevêtre ou qu'il soit endommagé, mettez ces articles dans le sac d'ordures transparent. Plastiques souples – Mettez les objets faits de plastique souple comme les sacs de céréales ou de craquelins, les sacs de croustilles et de collation, les morceaux de pellicule étirable, le film transparent, le plastique d'emballage de fromage et de charcuteries dans le sac d'ordures transparent.			
Déchets spéciaux Résidus domestiques dangereux		Autres	
Ne jetez jamais ces articles avec vos déchets ménagers ordinaires. Apportez-les plutôt au dépôt de notre installation de déchets solides, ou consultez notre site web pour obtenir plus d'information.		Pneus – Apportez vos vieux pneus au détaillant. Consultez le site Web pour obtenir plus d'information. Déchets de construction et de démolition, déchets encombres et cendres – Consultez le site Web pour obtenir plus d'information et les tarifs.	
Acides Adhésifs et colles Alcool à friction Ampoules (fluorescentes compactes, fluorescentes et DEL) Antigel, liquide de refroidissement et glycol Batteries Bonbonnes et bouteilles de propane Briquets (avec contenu) Calfeutrage Cartouches de butane Décapant de rouille	Eau de Javel Écrans d'ordinateur Engrais Essence, diesel, kérosène Éthanol Générateurs d'aérosol (avec contenu) Herbicides, fongicides et insecticides Huile de cuisson Huile pour moteurs et filtres Médicaments et ordonnances Mercure (thermomètres et thermostats) Méthanol et essences minérales Peinture	Poudre contre les puces Produits à base de cire Produits chimiques et produits de nettoyage Produits chimiques pour piscines Produits d'entretien de véhicules Scellants pour entrée de garage Produits de nettoyage pour le four Seringues (dans un contenant pour objets pointus et tranchants) Solvants Teintures et vernis Vernis à ongles et dissolvant pour vernis à ongles	

PROTÉGEZ VOS BIENS PERSONNELS !



Saviez-vous que seuls les propriétaires de biens personnels peuvent assurer leurs propres biens?

Cela comprend les objets qui vous appartiennent et ce que vous portez ou employez régulièrement. Il peut s'agir de vos bijoux, de vos vêtements et souliers, instruments de musique, de vos livres d'études, de vos appareils électroniques, etc.

L'Université de Moncton ne peut être responsable de la perte ou du bris de vos biens personnels. Seuls les biens appartenant à l'Université sont assurés dans le cas d'un incendie, vol ou dommage.

Si vous êtes à la charge de vos parents, il est possible que vous soyez couvert par leur assurance habitation. Prenez le temps de vérifier. Si ce n'est pas le cas, la majorité des compagnies d'assurances offre l'assurance locataire pour peu d'argent.



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Service de logement



4

Liste de vérification leçons pratiques sur la manipulation des aliments en toute sécurité



Nettoyez Est-ce que ...

- vous avez du savon et des serviettes de papier ou des essuie-mains propres à chacun des lavabos de la maison?
- vous lavez vos mains à l'eau chaude et au savon pendant 20 secondes avant et après avoir manipulé de la nourriture, après avoir utilisé la salle de bain, après avoir joué avec vos animaux de compagnie, etc.?
- vous utilisez une brosse à légumes propre sous l'eau froide du robinet pour nettoyer vos fruits et légumes?
- vous lavez vos planches à découper, la vaisselle, les ustensiles et les comptoirs avec de l'eau chaude savonneuse avant et après la préparation de chacun des aliments?
- vous nettoyez souvent vos sacs d'épicerie et vos bacs réutilisables?



Séparez Est-ce que ...

- vous placez les aliments, la volaille et les fruits de mer crus dans des sacs de plastique dans votre chariot d'épicerie et par la suite, les placez dans des sacs d'épicerie ou des bacs distincts lors du retour à la maison?
- vous entreposez la viande, la volaille et les fruits de mer crus dans des contenants placés sur la tablette du bas de votre réfrigérateur pour éviter l'écoulement des jus crus sur les autres aliments?
- vous utilisez une planche à découper pour la viande, la volaille et les fruits de mer crus et une autre planche pour les aliments prêt-à-manger?
- vous changez ou lavez l'assiette utilisée pour la viande crue avant d'y mettre de la viande cuite?



Cuisez Est-ce que ...

- vous utilisez un thermomètre pour vérifier si vos aliments sont cuits aux températures sécuritaires?
- vous lisez et suivez les instructions du fabricant pour votre thermomètre pour aliments?
- vous savez que vos aliments sont cuits/réchauffés de façon sécuritaire lorsqu'ils atteignent une température interne suffisamment élevée pour tuer les bactéries nuisibles qui causent des empoisonnements alimentaires?
- vous avez un tableau des températures internes de cuisson qui vous indique à quelle température vos aliments sont cuits de façon sécuritaire? (disponible sous www.befoodsafe.ca/fr-temperature.asp)



Réfrigérez Est-ce que ...

- vous réglez votre réfrigérateur à 4 °C (40 °F) et votre congélateur à -18 °C (0 °F) et vérifiez les températures à l'aide d'un thermomètre pour réfrigérateur?
- vous décongelez les aliments dans le réfrigérateur, sous l'eau froide courante du robinet ou dans le four à micro-ondes et les utilisez promptement?
- vous marinez vos aliments dans le réfrigérateur?
- vous réfrigérez vos restes d'aliment le plus rapidement possible en utilisant des contenants peu profonds et en les plaçant dans le réfrigérateur dans les 2 heures suivant leur cuisson.



Partenariat canadien pour
la salubrité des aliments
Canadian Partnership for
Consumer Food Safety Education

Tiré du dépliant « -Conseils de sécurité-incendie pour les étudiants »; www.gnb.ca/0276/fire/broch-f.asp

Conseils de sécurité-incendie pour les étudiants

*Vous venez d'acquérir votre autonomie? Vous demeurez en résidence ou en appartement? **Si oui, ne devenez pas une statistique!***

Chaque année au Nouveau-Brunswick, des accidents ou la négligence sont à l'origine de 83% des incendies de maison, de millions de dollars en dommages matériels, de brûlures et de décès.

Les conseils de sécurité suivants pourraient vous sauver la vie!

Détecteurs de fumée

Les détecteurs de fumée sauvent des vies! Ils se déclenchent en cas de fumée. Il est interdit de recouvrir ou d'enlever le détecteur de fumée. Vous serez criminellement tenu(e) responsable si une personne se blessait à la suite de vos actions.

Incendies liés aux activités de cuisson

La plupart des incendies de maison prennent naissance dans la cuisine.

- Ne laissez jamais une cuisinière ou une plaque chauffante allumée sans surveillance;
- Tenez les matériaux combustibles (poignées, essuie-tout, gants de cuisinier) loin de la cuisinière ou une plaque chauffante;
- Ne tentez jamais de déplacer une casserole en flammes. Recouvrez-la d'un couvercle et fermez la cuisinière ou la plaque de cuisson;
- Faites cuire les frites ou autres aliments dans un four conventionnel, un four à micro-ondes ou une friteuse à réglage par thermostat. N'utilisez jamais une casserole de graisse sur une cuisinière ou une plaque chauffante.

Sécurité en cas de feux d'installation électrique

Utilisez toujours une plaque multiprise avec fusible incorporé pour les chaînes stéréophoniques et les ordinateurs afin de fournir la protection nécessaire contre les surtensions transitoires.

- Évitez d'utiliser des rallonges à long terme;
- Gardez les rallonges bien en vue. Évitez une surchauffe. Ne les placez pas sous les tapis ou derrière des objets;
- Si vous avez un problème qui persiste avec les fusibles ou les disjoncteurs, veuillez aviser la personne gérante ou assistante-gérante de votre édifice.

Sorties de secours

Les sorties de secours doivent toujours être dégagées. N'entreposez pas de bicyclettes, d'équipements sportifs, de déchets, ni de souliers dans les couloirs ou les escaliers.

- Les portes-coupe-feu sont conçues pour empêcher la fumée et les flammes de se propager d'une pièce à une autre;
- La loi interdit d'altérer les issues de secours, les extincteurs d'incendie, les installations d'arrosage automatique, les installations de détection automatique d'incendie ou de fumée et les installations d'avertisseurs manuels ou automatiques d'incendie.

N'oubliez pas de vérifier le plan d'urgence qui se trouve derrière votre porte de logement. Un plan d'évacuation peut vous sauver la vie!

Annexe 6

AVIS

DESTINATAIRE : Locataires, Immeubles à appartements

EXPÉDITRICE : Responsable, Service de logement

DATE : Septembre 2026

OBJET : Stationnements

Dans le but de réduire le nombre de gens stationnant leur voiture dans les stationnements des immeubles à appartements sans être locataire ou visiteur, une vignette de stationnement doit être placée sur le pare-brise de votre véhicule.

Afin de vous procurer gratuitement une passe de stationnement, vous devez vous rendre au bureau du Service de logement, Résidence Médard-Collette, local 117 du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30. Il est obligatoire de fournir les informations suivantes:

- **Marque, modèle et couleur de la voiture**
- **Numéro de la plaque d'immatriculation**
- **Preuve de l'enregistrement à votre nom ou à quelqu'un de votre famille**

Il est important de noter que cette vignette ne vous garantit aucunement une place dans le stationnement de votre édifice.

Pour les locataires du 150 et 160 Morton, lorsqu'il n'y a plus de place, vous pouvez vous stationner sans frais dans la première rangée adjacente à l'avenue Morton du stationnement P6 (face au Pavillon Jacqueline-Bouchard). Les locataires du 100 McLaughlin peuvent, dans la même situation, utiliser le stationnement P11 situé derrière l'édifice Taillon. Si vous désirez vous stationner ailleurs sur le campus, vous devez vous procurer un permis de stationnement auprès du Service de sécurité ou du Comptoir de services.

En raison du manque d'espace de stationnement dans les blocs appartements et afin de prioriser les locataires, aucune passe de stationnement permanente ou temporaire ne sera remise pour un véhicule appartenant à un visiteur. Le carton qui vous a été remis est une passe de stationnement pour visiteur, permettant un stationnement à court terme, sans frais, uniquement dans les zones désignées : la première rangée du stationnement P6 (adjacent à la rue Morton) ou le stationnement P11 (derrière l'édifice Taillon). Les visiteurs doivent impérativement utiliser ces espaces. S'ils se garent dans les stationnements des blocs ou en dehors de ces zones désignées, ils risquent de recevoir une contravention.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à venir nous voir ou à nous communiquer à logement@umoncton.ca.
Merci de votre collaboration !

Zone de stationnement pour les visiteurs du 150 et 160 Morton



Zone de stationnement pour les visiteurs du 100 McLaughlin



Annexe 7

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRE : Locataires des logements universitaires possédant un véhicule
EXPÉDITEURS : Service de logement et Service d'entretien et de réparation
DATE : Septembre 2026
OBJET : Procédure à suivre concernant le déneigement des stationnements sur le campus de l'Université de Moncton

Chers locataires,

Afin de vous offrir le plus d'espaces de stationnements possibles et des stationnements sécuritaires, voici la procédure de déneigement qui doit être obligatoirement suivie par tous les locataires qui sont propriétaires d'un véhicule et également pour les visiteurs ayant un véhicule stationné dans les stationnements du campus de l'Université de Moncton.

Voici donc généralement comment les choses se déroulent :

- Durant la tempête, le Service d'entretien et réparation passe déblayer la neige plusieurs fois afin de permettre aux véhicules de circuler.
- À la fin de la tempête, lors du prochain jour ouvrable, les camions passent impérativement entre 16 h 15 et 20 h dans tous les stationnements des logements universitaires afin de déblayer au maximum (voir horaire ci-dessous).

Voici ce qui est attendu de vous :

Premièrement, lorsque c'est possible, déménager votre véhicule dans un espace de stationnement déjà déblayé afin de permettre aux employés de déblayer au maximum.

Deuxièmement, à la fin d'une tempête, lors du prochain jour ouvrable, suivez l'horaire de déblaiement ci-dessous et **déplacez obligatoirement votre véhicule** dans un autre stationnement sur le campus.

Lafrance : entre 16 h 15 et 17 h
150 et 160 Morton : entre 17 h et 17 h 30
100 McLaughlin : entre 17 h 30 et 18 h 15
P.-A. Landry et Médard-Collette : entre 18 h 30 et 19 h 15
Lefebvre : entre 19 h 15 et 20 h

À noter que si votre voiture est encore dans le stationnement sans avoir bougé à ce moment, vous pourriez recevoir une amende.

Pour terminer, pour des raisons de sécurité, le personnel de l'Université de Moncton ne sera pas en mesure d'aider les locataires à sortir leur voiture de la neige si celle-ci est prise.

Merci de votre précieuse collaboration !
 UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

NOTE DE SERVICE

Annexe 8

DESTINATAIRE : Locataires 150 et 160 Morton et 100 McLaughlin

EXPÉDITRICE : Vicki Thériault, Gestionnaire, Service de logement

DATE : Septembre 2026

OBJET : Installation du service de câblodistribution à un endroit autre que le salon.

Afin d'obtenir le service de câblodistribution, vous devez faire appel à une entreprise externe spécialisée dans ce domaine.

Dans la majorité des appartements, les prises sont déjà installées dans les salons. Toutefois, si vous désirez recevoir ce service dans votre chambre et qu'il n'y a pas de prises déjà en place, l'entreprise doit recevoir l'approbation du Service d'entretien et de réparation de l'Université de Moncton avant de faire des trous dans les murs.

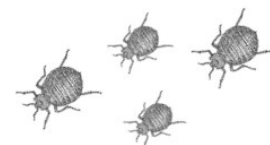
Afin d'obtenir cette approbation, vous devez :

- Prendre rendez-vous avec l'entreprise durant les heures de bureau du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 h et 13 h et 16 h 30.
- Envoyer un courriel à logement@umoncton.ca afin d'informer de la date et l'heure du rendez-vous.

Nous enverrons une demande au Service d'entretien et de réparation afin qu'un des membres du personnel soit sur place pour approuver cette installation.

Veillez noter que si vous laissez le personnel de l'entreprise de câblodistribution faire des trous dans les murs avant d'avoir obtenu au préalable l'approbation, vous serez facturé pour les réparations afin de remettre ce mur à l'état initial.

Merci de votre collaboration !



DORMEZ BIEN!

PUNAISES DE LIT: les punaises de lit sont des insectes brunâtres. Ils peuvent généralement être vus, le long des coutures de matelas. **Ne paniquez pas, ils ne menacent pas la vie;** ils nuisent, mais ils ne propagent aucune maladie. Cependant, les piqûres de punaises de lit peuvent provoquer des rougeurs, des gonflements et des démangeaisons. Un autre fait important à considérer: la propreté n'est pas associée aux punaises de lit. Les hôtels 5 étoiles ainsi que les hôpitaux ont signalé des cas d'infestations.

QUOI FAIRE SI VOUS CROYEZ EN AVOIR?

Évitez de déménager dans la chambre d'un ami! La dernière chose que nous voulons, c'est de les propager.

Essayez d'attraper un insecte dans un contenant scellé ou un sac en plastique. Voir un spécimen nous aidera à identifier si elles sont bel et bien des punaises de lit.

Laissez votre lit tel qu'il est, ne retirez pas les draps.

Signalez vos soupçons à notre personnel: équipe étudiante, réception, concierge, etc. L'entreprise de lutte antiparasitaire sera contactée et une inspection de votre chambre sera effectuée.

Rendez-vous disponible, nous vous expliquerons notre protocole et les procédures qui auront lieu si la

PARLONS DE PRÉVENTION

Même si vous n'en avez pas ...

- Évitez de ramasser les matelas, les meubles rembourrés, les sacs à dos ou les valises sur le bord du chemin. Ils auraient pu y être jetés, car ils sont infestés d'insectes. Soyez prudent avec les vêtements et les meubles usagés. Nettoyez-les et inspectez-les attentivement avant de les entrer dans votre logement.
- Nettoyer votre logement régulièrement. Évitez l'encombrement et les vêtements sur le sol: beaucoup moins d'endroits pour se cacher!
- Sachez qu'un cycle de machine à laver à l'eau très chaude ainsi qu'un cycle complet dans la sècheuse, se débarrassera efficacement des insectes vos vêtements.

COMMENT ILS SE PROPAGENT

Les punaises de lit sont habituellement amenées dans les logements dans les valises et sacs à main. Elles se répandent sur les vêtements, mais elles ne volent pas et elles ne sautent pas. Bientôt, beaucoup d'entre vous voyageront pendant les vacances et les semaines d'études. Les grandes villes du monde entier ont constaté une augmentation du nombre d'infestations. Elles peuvent également voyager entre les unités d'un bâtiment. Si vous voulez être en sécurité et parce que Moncton offre un climat d'hiver idéal: demandez-nous de laisser vos bagages à l'extérieur, pour la nuit, lorsque vous rentrez de votre voyage. Avec un peu de chance, il fera assez froid pour tuer tous les insectes et leurs œufs qui pourraient être entraînés à l'intérieur. Si ce n'est pas une option, lavez tous vos vêtements au retour et enveloppez votre valise dans un grand sac en plastique avant de l'entreposer.

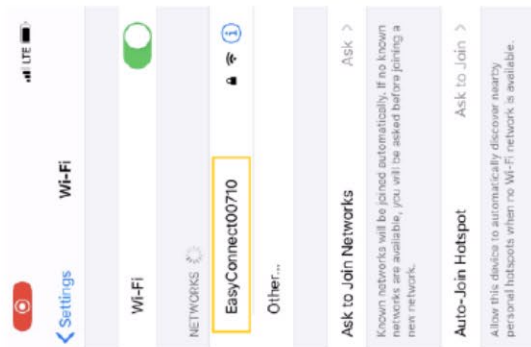
QUESTIONS OU PRÉOCCUPATIONS?

Veuillez communiquer avec la responsable ou la gestionnaire du Service de logement.

*Ce document a été traduit et adapté de la version anglaise du document 'Don't let the bedbug bite' de l'Université McGill.

Guide pour configurer votre Wi-Fi

1. Trouvez le nom et le mot de passe de votre réseau "EasyConnect" en bas de votre modem (exemple: EasyConnect#####).



2. Trouvez votre réseau "EasyConnect#####" sur votre ordinateur ou sur votre appareil sans fil et entrez votre mot de passe lorsque vous y êtes invité.

3. Ouvrez votre navigateur et taper "10.0.0.1" dans la barre de recherche.



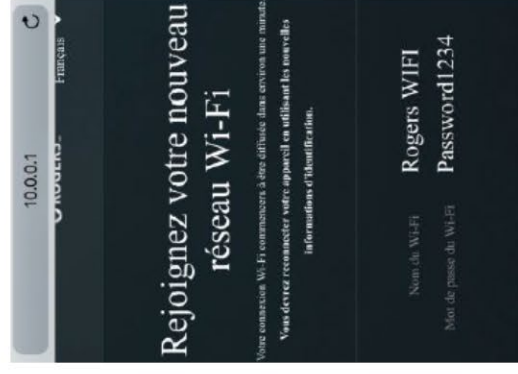
4. Cliquez sur « Allons-y ».



5. Créez votre nom Wi-Fi. Veuillez noter que le nom de votre Wi-Fi devrait être le nom de votre résidence et votre numéro de chambre (ex: Lafrance101).
6. Créez un mot de passe de votre choix. Veuillez noter que votre mot de passe doit contenir un minimum de 8 caractères.
7. Confirmez vos paramètres Wi-Fi en cliquant sur l'icône "Suivant".



8. Votre réseau Wi-Fi est prêt. Accédez aux paramètres Wi-Fi et connectez-vous à votre nouveau réseau Wi-Fi.



Dépannage

En cas de problème, appuyé sur le bouton "Reset" pour 30 secondes à l'aide d'un trombone. Le modem va faire un redémarrage complet. Attendre jusqu'à se que la lumière au-dessus du modem soit solide et blanche. Attendre un autre 10 minutes et procéder à l'étape 1 pour réessayer les étapes "EasyConnect"



AIDE ET SOUTIEN POUR VOTRE SERVICE INTERNET

Ce guide vous aidera à créer un billet avec l'équipe de soutien de Comu Networks au cas où que vous aurez des problèmes avec votre internet.

Avant de signaler un problème

1. Consultez le site web pour les annonces et regarder le guide de dépannage.
2. Soyez prêt à fournir:
 - votre nom;
 - votre adresse courriel;
 - votre numéro de téléphone;
 - votre adresse, votre numéro de suite et votre numéro de chambre;
 - une brève description du problème.



Comment signaler un problème

Par internet

Veillez remplir le formulaire sur le site web. Ce formulaire soumettra un billet pour votre problème et l'équipe de dépannage du Comu Networks vous consultera pour résoudre le problème.

Par téléphone

Appelez l'équipe de dépannage du Comu Networks au 1-888-862-4750. Si vous appelez après les heures de travail, veuillez s.v.p. laisser un message et nous vous rappellerons.

**SOUTIEN
TECHNIQUE**

**Comuhelp.com/udem
1 888 862-4750**

